

## L'état au service de l'individu ?

Une nouvelle loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance (ESSOC) est en préparation. Elle aurait pour objectif d'améliorer les relations existantes entre l'administration et le public voire d'en créer. Les besoins de l'utilisateur final, le client en quelque sorte, sont tellement diversifiés qu'il sera difficile de les normaliser sans perdre en efficacité. Dans certains cas, l'unanimité inclus dans certaines normes pourrait utilement se substituer à un bon raisonnement technique logique évitant d'occulter nos capacités cérébrales. L'intelligence de la situation ferait parfois bien mieux que certaines normes et labels. Cela en mettant en évidence l'inutilité de nombreux efforts publics mal investis n'ayant pour vocation qu'à démontrer ce que tout le monde sait déjà. Une amélioration des relations entre l'individu et l'état devrait permettre d'abandonner cette situation en favorisant une innovation allant dans le sens d'une moindre consommation d'énergie dite non renouvelable.

Profitant de cette évolution en cours, les constructeurs de logements neufs souhaitent, au travers du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique ([CSCEE](#)) s'approprier le contrôle de ce qui est à faire ou non dans le cadre de la transition énergétique et de l'innovation associé à cette transition. Il est clair pour le CSLT que la rénovation énergétique ce n'est pas seulement la construction dans le neuf. Ceci par le fait qu'il y a sensiblement 25 millions de propriétaires de logement existant en France et que l'on rénove thermiquement tout au plus 250 000 logements par an. Cela ayant pour conséquence qu'il va falloir un siècle pour mettre l'habitat existant aux nouvelles normes environnementales. On pourrait même dire que le point de départ de la rénovation énergétique dans l'existant est différent du neuf dans la mesure où la consommation antérieure du bâtiment est connue dans l'ancien au travers des relevés de consommation effectués par le syndic dans le cadre de sa comptabilité ce qui n'est pas le cas dans le neuf. Cela ayant pour effet de faciliter la comparaison avant-après dans l'ancien sans qu'il soit besoin de recourir à cette profusion de logiciels BIM abordant le calcul des déperditions sous son aspect théorique. Mais le problème n'est pas tant de savoir s'il est plus contraignant d'assurer cette transition dans le neuf que dans l'ancien, il est dans le fait que nous allons devoir commencer à nous chauffer et à alimenter notre voiture individuelle avec des solutions hybrides minimisant la combustion et le dégagement de gaz à effet de serre. La fin du pétrole n'est peut-être pas pour demain mais rien ne nous empêche de commencer à concevoir des systèmes qui nous éloignent progressivement de la combustion. Cela permettrait au moins de commencer à FAIRE et se rapprocher des 17 objectifs de l'ONU et également de notre LTECV à défaut de respecter. Si l'exécutif souhaite véritablement commencer à réduire notre consommation de combustibles fossiles en France, il a tout intérêt à lire le fichier qui explique les fondements de ce que pourrait être la transition énergétique de demain. Quant à confier à l'organisme CSCEE en charge de la construction neuve et au titre de ce projet de loi ESSOC la capacité de décider du bien-fondé ou non d'un « *permis d'expérimenter* » le CSLT est très réservé à ce sujet. Il semble souhaitable au CSLT que celui qui fixe les règles de ce qu'il convient d'accepter ou de refuser dans le cadre de l'innovation ne soit pas celui-là. Ce serait en quelque sorte le neuf qui imposerait ses vues à l'ancien et fixerait les orientations concernant des solutions techniques allant dans le sens d'une transition énergétique bien comprise ?

Le CSLT met en garde le CSCEE sur le fait que la bonne orientation à prendre pour faire avancer les choses valablement n'est assurément pas celle-là. Les besoins et la méthode de travail dans l'ancien ne peuvent pas en effet se comparer à ceux dans le neuf. Cette orientation qui risque de bloquer l'innovation présente aussi un risque sérieux : Celui de d'ignorer que le besoin social dans l'habitat se situe préférentiellement dans l'habitat ancien et non dans le neuf : en effet,

l'individu vivant dans une passoire thermique ayant du mal à payer son loyer et son complément de chauffage à effet Joule n'a pas la plupart du temps les moyens de s'acheter un logement dans le neuf.

Il est par contre évident pour le CSLT que l'innovation dans la génération thermique et dans une distribution équilibrée de l'énergie thermique aux différents occupants du logement ne pourra être valable que s'il y a la volonté des constructeurs qui vendent ces systèmes d'en prendre la responsabilité. Lorsque l'on vend un système on vend en effet le respect d'une fonction qui peut être assortie d'un respect de performances si cela a été prévu dans le contrat. Il devrait être clair à ce sujet que les composants constituant un système se doivent d'être conçus et raccordés intelligemment de telle sorte que la fonction promise soit respectée. Il est clair aussi pour le CSLT que la chaufferie d'un particulier ou celle collective d'un immeuble n'est pas le banc d'essai du constructeur. Pour permettre aux "*techniciens thermiciens*" en charge de la mise en route et de l'entretien des dispositifs de chauffage collectif dans les immeubles de faire leur travail correctement et dans de bonnes conditions, il est évident qu'une importante mise en œuvre de documents doit être assurée en amont. L'enfer étant souvent dans le détail ces documents doivent être lisibles, bien structurés clairs et précis et regroupés dans ce que l'on pourrait nommer le *dossier des ouvrages exécutés (DOE)*. Ceci de telle sorte que grâce à ce dossier comprenant des descriptifs de fonctionnement, des vues éclatées des composants constituant le système avec notices explicatives, il soit possible au "*techniciens thermiciens*" de comprendre comment fonctionne le système. Cela afin de lui permettre de faire les réglages et d'assurer la satisfaction de l'utilisateur au cours des saisons et à plus long terme pendant la durée de vie de la chaufferie et du dispositif de distribution de l'énergie thermique dans les parties privatives. Un travail préparatoire informant mieux le futur utilisateur pourrait aussi être effectué dans les revues spécialisées afin de limiter, voire de supprimer l'obscurantisme pour le plus grand bien de l'innovation. On ne peut que regretter que cela **ne soit pas toujours le cas**.

Un choc de confiance pourrait être créé si le Maître d'ouvrage ressentait de la part de l'exécutif une véritable volonté de FAIRE. Ceci en l'incitant à investir différemment. Mais il y a plus grave : on ne pourra éradiquer les passoires thermiques ainsi que les logements moyennement isolés qu'en améliorant le pouvoir d'achat du citoyen. Ceci, comme cela a été évoqué longuement dans ce livre, en diminuant la quantité d'énergie dite non renouvelable assurant ses besoins. Mais pour améliorer significativement les performances de nos chaînes énergétiques, il faut faire simple et faire simple est plus difficile que de faire compliqué. A titre d'information le lecteur intéressé par ces sujets peut prendre connaissance avec les **derniers forums de BATIACTU** dans lesquels il a été longuement expliqué qu'il faut pour cela un enseignement de qualité en amont de la réalisation.